

snes

U.

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59800 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

N°246 • Septembre-Octobre 2004

ISSN: 0399.6522

temps présent

Quand la machine
se grippe p. 2, 3

“L'école de la République
**aux mains des
Régions**” p. 4, 5

Collèges Nord:
**bilan de rentrée et
budget 2005** p. 6, 7



données sur

Bac 2004 p. 8

personnels

Mouvement 2005 p. 8

syndicalisme

**Des syndicats de
l'enseignement privé
à la FSU?** p.10

tribune libre p.11

vie du snes

Forum FSU p.12

Stages p.12

dernière minute

Rapport Thélot p.12

é d i t o

Les difficultés réelles de la mobilisation à cette rentrée doivent nous amener à réfléchir, non seulement sur les modalités de l'action, mais aussi sur les raisons de cette apparente passivité, en contradiction avec l'état d'esprit qui règne en salle des profs. Chacun ressent la gravité des attaques, perçoit la cohérence de la politique gouvernementale et partage l'inquiétude sur sa situation de salarié et de fonctionnaire. Et en réaction, rien, ou si peu, en tout cas rien en mesure de contrer l'offensive réactionnaire des forces au pouvoir.

Le syndicalisme, par nature, n'entraîne pas au pessimisme. L'expérience nous montre que des automnes difficiles sont parfois suivis de luttes vives : 1989, 1995 et 2002 en témoignent. Sans renoncer à la nécessité d'une réaction forte et rapide, ni à l'objectif d'une grève dans les délais les plus brefs pour faire aboutir nos revendications sur l'enseignement et sur la Fonction publique, nous proposons d'en faire une lutte de masse par la relance de débats à tous les niveaux.

Débattre de l'action, en montrant aux personnels et à l'opinion les résultats du budget 2004 désastreux pour l'emploi, notamment des précaires, et pour les conditions de travail des personnels et des élèves; il s'agit d'impulser des luttes pour refuser un budget pire encore, celui prévu pour 2005, synonyme de précarité accrue, de baisse des salaires réels, de nouvelles amputations de l'offre de formation.

Débattre de la future loi d'orientation, dont la teneur a été révélée par les fausses fuites de la commission Thélot. Le S.n.e.s. a prévu d'organiser 3 forums nationaux pour rendre public ce débat et a publié des propositions pour le nourrir. Nous ne devons pas le laisser se transformer en querelle d'experts ou de politiques, parce que nous sommes les mieux à même de parler et de réfléchir sur notre métier. Cette vaste question structurera nos Congrès, académique et national, et nous avons le devoir d'en faire un travail collectif.

Débattre de l'Europe. Le futur référendum nous concerne, comme enseignants et fonctionnaires, mais aussi comme citoyens soucieux de l'avenir de nos institutions et des évolutions de nos systèmes démocratiques. Sur le site académique du S.n.e.s., chacun pourra trouver les textes fondamentaux, les analyses du S.n.e.s., mais aussi celles des syndiqués. Nous espérons qu'ils seront nombreux, individuellement ou dans le cadre des S1 à apporter leur contribution.

Débattre enfin de l'évolution de notre syndicalisme puisque la F.s.u. a fait le choix de l'élargissement à une forte majorité lors de son dernier Congrès. De nouveaux syndicats entrent dans notre fédération, ce qui nous amène à réfléchir sur l'évolution des structures d'une fédération qui regroupe très largement des personnels d'un seul ministère. Il faut aussi se soucier de ceux qui demandent à entrer, comme deux syndicats de l'enseignement privé. Comment concilier cela avec notre objectif de défense du service public et nos valeurs anciennes comme la laïcité ? Selon quelles modalités se déterminer ? La vraie question est bien sûr de savoir comment rendre notre fédération plus unitaire et plus efficace.

Il n'y a pas de « fatalité libérale » : face à l'avalanche des agressions, il nous semble que la riposte doit se construire par la multiplication des lieux et des moments de réflexion et en renonçant à l'illusion qu'il suffira de déléguer à d'autres le soin de résister.

Michel DEVRED

Quand la machine **se grippe**

PAR MICHEL DEVRED

Les initiatives prises par le S.n.e.s., depuis le mois d'août, ont permis de réaliser au plan académique l'unité dans l'action. C'est l'ensemble des organisations syndicales qui a, en effet, appelé à des actions dès la rentrée, à l'exception de F.o., probablement en train de préparer un nouvel appel à la grève générale.

Le 8 septembre, 300 personnes étaient rassemblées devant le rectorat pour dire que le voile n'était pas la seule question de la rentrée, mais qu'il fallait poser d'autres problèmes, comme la **montée des effectifs, la disparition des options, la multiplication des services partagés** pour les enseignants, autant de signes inquiétants de dégradation du service public d'éducation. Ce rassemblement, qui a eu une bonne couverture médiatique, et c'était notre objectif, a permis de souligner deux autres problèmes, que l'on peut qualifier de drames sociaux, sans craindre l'outrance : la disparition des CES/CEC des établissements et le chômage des contractuels.

Le S.n.e.s. s'est opposé pendant des années au recrutement de CES/CEC dans les établissements scolaires, dénonçant la précarité qui l'accompagnait, une précarité telle que rien ne leur était offert hormis un maigre salaire (ni formation, ni perspectives d'emplois stables). Faut-il encore souligner la duplicité de l'Education nationale qui a profité, pendant de très nombreuses années, d'un dispositif de traitement social du chômage pour répondre à des besoins criants dans les établissements, évitant ainsi de créer les emplois administratifs et de service nécessaires, et donc de recruter des personnels titulaires en nombre suffisant. Des emplois statutaires, ce sont aussi des postes aux concours et des perspectives de titularisation pour des

contractuels et vacataires. Aujourd'hui, **pour de nombreux CES/CEC, c'est la rue et le retour à la case chômage**, avec quelques années en plus et un avenir encore plus sombre, au moment où le transfert des TOS aux collectivités territoriales est acté par une loi passée à la hussarde au Parlement cet été.

Parmi les personnels d'enseignement et d'éducation, 500 contractuels étaient au chômage début septembre; un mois plus tard, ils sont encore près de 450, sur les 1200 contractuels recrutés l'an dernier et n'ayant pas réussi de concours. Quelles sont leurs perspectives ? Au mieux, vous lisez bien, des propositions de vaca-

tions. Vacataire, cela signifie au plus 200 heures, absence de toute évolution salariale, mais aussi blocage en ce qui concerne certains concours qui ne sont plus accessibles. Pour beaucoup, c'est un chômage de longue durée qui se profile et au moment où vous lirez ces lignes, il n'est pas sûr que tous aient commencé à toucher des allocations! Restent les concours, que la plupart d'entre eux peuvent passer, puisque la moitié avait plus de 3 ans d'ancienneté. Mais les annonces pour le budget 2005 contribuent aussi à l'angoisse pour leur avenir: il y aura moins de postes aux concours ! Le recteur n'a pu qu'évoquer la fatalité pour expliquer la situa-

URGENCE PRÉCARITÉ !

Témoignage d'un professeur contractuel recruté en janvier 2000 et aujourd'hui dans l'attente d'un poste...

"C'est vrai, j'aurais pu avoir le CAPES... mais pour préparer ce concours il faut du temps, alors avec trois niveaux différents (parfois sur deux établissements), les 90 ou 120 km à effectuer chaque jour (sans aucune indemnité) et les heures travaillées dans le domaine de la formation continue afin de compléter un emploi du temps de 12 ou 15 heures... c'est un peu difficile!

Heureusement ma conscience professionnelle m'a permis d'avoir des satisfactions : reconnaissance de mon travail par le principal, le proviseur, par l'inspecteur et surtout ce genre de phrases au moment de la sonnerie « c'est déjà l'heure ! », les initiés comprendront...

Enfin, beaucoup d'énergie, de volonté pour aboutir à Relisez le titre !"

Les revendications immédiates présentées par le S.n.e.s.

(elles s'ajoutent aux revendications nationales, comme l'arrêt des recrutements, un plan de titularisation de tous les précaires, avec l'augmentation des places aux concours)

- rattachement administratif des précaires dans les établissements,
- mise en place d'une structure permettant le versement rapide des indemnités chômage,
- attribution de congés formation pour les contractuels les plus anciens,
- mise en place d'une formation lourde pour les contractuels préparant les concours,
- prise en charge des frais induits (inscription au CNED par exemple),
- amélioration de l'information des contractuels (en ce qui concerne les droits, les salaires et indemnités.)



tion, s'inscrivant ainsi dans le discours ministériel qui affirme cyniquement lutter contre la précarité dans la Fonction Publique.

Pour nous, c'est le résultat inadmissible de choix politiques et nous avons donc poursuivi l'action, en intersyndicale, en appelant à des rassemblements et des AG décentralisées dans les préfectures et sous-préfectures le 22 septembre. La F.s.u. n'était pas favorable à ce morcellement, mais a entendu les demandes de la C.f.d.t. et de l'U.n.s.a.. Ce fut un échec qu'il nous faut analyser. La faiblesse de la présence F.s.u., qui représentait pourtant l'essentiel, l'absence des autres partenaires, soit totale (F.c.p.e.), soit partielle (S.u.d. à Lille, S.g.e.n. à St Omer, U.n.s.a. sur la côte..) n'étaient pas en mesure de répondre aux défis. Le S.n.e.s., avec la F.s.u., a appelé à des AG de précaires : 29 septembre, 6 octobre, afin de donner des informations et d'envisager ensemble les suites des actions (lettre aux députés, livre blanc de la galère...).

Dans le même temps, nous avons rencontré à deux reprises le rectorat pour présenter les revendications du S.n.e.s. et défendre des dossiers individuels. Si l'écoute est réelle, il nous faut constater que les choses n'avancent pas, que **l'Etat Patron est un patron voyou**, qui peut sans peine en remontrer au pire des Seillières du privé puisqu'il licencie en masse, sans aucun plan social pour amortir les effets de sa politique. Le blocage se situe bien au niveau national. Le budget de l'Education nationale est tel qu'il ne donne pas de marge de manœuvre au rectorat. Cassandre est détestée, mais elle ne peut s'empêcher de parler: de la même façon, il nous faut dire et redire que le budget 2005, s'il est voté en l'état, est annonciateur de nouvelles régressions et de nouveaux drames sociaux.

Le gouvernement sait qu'il ne peut se contenter de diminuer les budgets et de supprimer les postes. Cela conduirait à un blocage total, trop visible et trop dangereux. Il faut donc transformer

radicalement le service public d'éducation. C'est la mission de Thélot et de la future loi d'orientation, faisant **le choix d'un appauvrissement sévère de l'offre de formation et du retour au tri des élèves** cher à la 3ème ou à la 4ème République. C'est le sens des propositions sur le mouvement des personnels en 2005, sur les promotions qui visent à individualiser les carrières pour mieux nous soumettre aux petits chefs. Que l'on ne s'y trompe pas! Il s'agit bien de revanche sociale, de nous faire payer notre attitude passée, de briser un des derniers bastions du syndicalisme - au fait, êtes-vous syndiqué-e? - pour imposer toujours plus de libéralisme. Mais il s'agit aussi de peser sur les budgets, en agitant le hochet du mérite individuel, dont le premier avantage, avant même de diviser les personnels, est qu'il est une extraordinaire source d'économie.

La C.A. académique du S.n.e.s., réunie en septembre, l'a réaffirmé : **il faut une riposte à la hauteur des attaques**. Nous devons proposer un calendrier clair d'actions, incluant le recours rapide à la grève, avec des objectifs revendicatifs précis, qui permettent à la profession de décider en toute connaissance des suites à donner en cas d'échec des négociations. Encore faut-il en débattre dans les S1, pour mobiliser et faire remonter rapidement les analyses.

Il y a de véritables raisons de se montrer optimistes. Les derniers mois ont montré que l'opinion n'était pas dupe du discours gouvernemental, elle a montré lors des derniers scrutins qu'elle n'était pas favorable au modèle de société proposé, avec, par exemple, la programmation du démantèlement des services publics. Autre motif de satisfaction, le maintien de l'unité syndicale sur des bases satisfaisantes, même si nous savons que des divergences importantes subsistent. Il nous reste à dissiper les vieilles amertumes et les appréhensions légitimes pour retrouver les chemins de l'action.

T.z.r.: hors discipline, l'aventure continue...

Depuis plusieurs années, le rectorat avait pris pour habitude d'affecter des TZR hors discipline, particulièrement les collègues de STI, pour les affecter en technologie, dans le mépris le plus total des textes en vigueur. Il y a trois ans, nous avons interpellé les responsables du rectorat lors des CAPA du mouvement sur ce problème et nous avons eu l'engagement que ce type d'affectation ne se reproduirait plus. Effectivement, l'année suivante, seuls les collègues volontaires s'étaient retrouvés dans cette situation. Mais le respect de l'engagement fut de courte durée puisque le rectorat ne le respecta qu'un an. C'est d'ailleurs la personne qui avait pris l'engagement qui, l'année suivante, donnait l'autorisation de réaffecter les collègues hors discipline... Dans ces conditions, une poignée de collègues ont décidé de faire face et de ne pas en rester là. En s'appuyant sur les jugements déjà prononcés qui stipulent qu'un complément de service ne peut être supérieur au service dans la discipline principale, en mettant de la " mauvaise volonté " pour accepter ces affectations, en ajoutant des interventions régulières de notre part, en menaçant d'aller au tribunal administratif, le rectorat a fini par céder. Plus aucun collègue, à notre connaissance, n'est affecté à plein temps hors discipline. Mais bien sûr, revers de la médaille, le rectorat y affecte les collègues pour des remplacements inférieurs ou égaux à la moitié de leur service. Donc c'est une victoire, l'action paie, mais la bataille n'est pas terminée. Grâce à ces collègues, nous avons avancé un peu plus vers le respect des statuts.

Il nous faut, à l'image de ces collègues, surtout actuellement, où de grosses craintes sont présentes sur le mouvement des TZR et des titulaires en poste fixe, rester mobilisés, prêts à l'action et au rapport de forces si nécessaire.

Frédéric Hochart

Contre la fermeture du collège du Touquet

Le collège du Touquet est une petite structure à taille humaine. Le jour de la pré-rentrée, notre principale-adjointe nous a appris avec joie l'ouverture du nouveau collège du Touquet, près de la piste de l'aéroport, pour la rentrée 2007. Mais surprise: les professeurs ont appris par voie de presse lundi 27/09 qu'il était envisagé de supprimer leur collège pour disperser les élèves dans les établissements voisins car les effectifs étaient trop faibles...

Choqués par cette annonce, nous avons organisé une réunion avec les parents d'élèves le mardi 28 septembre et avons décidé pratiquement à l'unanimité (27 sur 30) de faire grève le mardi suivant.

A notre demande, ce jour là, Mr DUPILET, président du Conseil Général, est venu discuter avec les professeurs et les parents d'élèves présents. Il nous a assuré que le collège ne serait pas supprimé mais bien reconstruit, comme cela est promis depuis 10 ans. La décision quant à l'emplacement de ce nouveau collège (Le Touquet, Merlimont ou Cucq) serait communiquée en milieu de semaine suivante.

Par ailleurs, une délégation composée de professeurs grévistes et de parents d'élèves a été reçue l'après-midi dans les mairies du Touquet, Merlimont et Cucq puisque nos élèves viennent de ces trois communes. Nous espérons que ces revirements continuels vont cesser et attendons avec impatience la décision officielle de reconstruction du nouveau collège.

Delphine BOUCLLET
(professeur certifié d'anglais, néo-titulaire)

«L'école de la République aux mains des Régions» ?

PAR GEORGES BOUCHART

Ce n'est plus une interrogation mais une affirmation pour J. Auxiette (Président de la Région Pays de Loire et chargé de l'Education au sein de l'Association des Régions de France) dans un entretien publié le 4/10/04 dans la « Lettre de l'Education » où il ajoute que les régions sont dorénavant les nouveaux «hussards de la République». On mesure, par là, le champ ouvert par la loi sur la décentralisation votée en coup de force grâce à l'article 49-3.

La procédure des transferts de compétences et de services

Un mémorandum, dont il existe une version commentée par la F.S.U., est en cours de diffusion par le Ministère de l'Intérieur sous forme de 50 questions/réponses. Le Recteur a publié une circulaire en direction des chefs de service et d'établissement invitant à informer les personnels.

Le transfert de compétences est effectif au 1^{er} janvier 2005 ; le transfert des services (ou parties) devient effectif par décrets en Conseil d'Etat après procédure :

- publication par décret d'une convention type de transfert (janvier) ;
- dans les 3 mois, signature de conventions entre le Préfet et le Président de la collectivité territoriale (conseil général, conseil régional) qui listent les services ou parties de services transférés, ce qui inclut la question des moyens et personnels transférés. Les conventions sont préparées par des commissions tripartites créées par décret (représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des personnels), puis soumises aux Comités techniques paritaires locaux.
- un comité technique paritaire ministériel examine les projets de décret.

Cette procédure s'étale sur environ un an.

Les conséquences pour les personnels

Rémunérés par l'Etat, les titulaires sont mis à disposition de la collectivité territoriale, les TOS continuant à dépendre du chef d'établissement. La publication du décret de transfert ouvre le délai de 2 ans pour le droit d'option des fonctionnaires titulaires (fin 2007 environ). Ils ont le choix entre l'intégration définitive dans la Fonction Publique Territoriale ou le maintien dans celle d'Etat (détachement d'office sans limitation de durée). Ceux qui ne formulent pas d'option sont maintenus «Etat » ; les non-titulaires sont mis à disposition jusqu'au terme de leur contrat et le bénéfice de la loi Sapin est maintenu.

Premiers enjeux :

S'il n'y a pas urgence absolue, dans un premier temps, on voit bien que la **recension des non-titulaires est essentielle** (ce qui ne semble pas aisé dans les rectorats !) et inquiète les collectivités territoriales puisqu'on voit poindre des demandeurs potentiels non prévus par l'Etat et qui viendront peser à terme sur les budgets. La région estime ainsi que les CES/CEC mis au chômage représenteraient environ 1000 personnes ! Au delà des drames humains, il n'est pas prévu de les intégrer dans l'évaluation des transferts de crédits aux régions.

Les cadres d'emploi et la durée du temps de travail font question. La loi prévoit des cadres d'emploi, non pas un statut mais une filière éducation (technique/ générale), ce qui n'implique pas automatiquement l'application d'un régime indemnitaire dit attrayant de la Fonction publique territoriale aux impétrants. Plus épineuse est la question du temps de travail. La mise à disposition entraîne l'annulation du cadrage national ARTT (quid de la suite ?) et la définition, revendiquée par les personnels, d'un régime d'obligation de service liée à l'année scolaire est à ... obtenir de chaque Collectivité territoriale.

Enfin, la mise à disposition des personnels va déclencher le renouvellement des Comités techniques paritaires par scrutin de liste dans toutes les régions et certains départements (été 2005). Ce qui entraîne la reprise du débat sur la présence et la reconnaissance de la F.s.u dans la Fonction publique territoriale (et gare à l'amendement Perben !).

Des Régions conquérantes (conquises ?) sur des champs d'intervention étendus ou nouveaux :

Au-delà du transfert des TOS dans des conditions inadmissibles, la loi publiée au J.O. du 17 août 2004 énumère les domaines transférés :

- **formation professionnelle** : Si le plan régional des formations professionnelles et le Schéma des Formations sont maintenus, si l'Etat semble avoir le dernier mot sur la nature et l'implantation des sections dans les établissements, la nécessité de conventions annuelles Etat/Région laisse un espace d'incertitude en cas de désaccord sur la décision finale.

Pour la Formation continue des adultes, l'AFPA devient l'outil de référence (environ 40 000 jeunes dans la Région dont 22% de moins de 25 ans). Problème repérable : l'AFPA, c'est la qualification par les entreprises avec de l'argent public.

Quant aux GRETA, leur avenir devient incertain puisqu'en 2008 les stages de formation professionnelle continue organisés et financés par l'Etat reviennent aux Régions.

- **Information et orientation** :

VAE et GIP seront sous la coupe des régions

- **transports scolaires**

- **action sociale et médico-sociale** :

La formation (sauf définition, validation des diplômes) des travailleurs sociaux revient à la Région, l'action au département

- **la protection judiciaire de la jeunesse** :

expérimentation possible

• CROUS et logement étudiant :

La mise en extinction des CROUS est des plus probables au vu des modalités, ce qui ouvre la porte à une gestion privatisée (la loi le permet)

• le Conseil territorial de l'Education Nationale :

nouvelle structure rassemblant collectivités territoriales et Etat qui débat du rapport que le gouvernement remet au Parlement

• secteur de recrutement des Ecoles et expérimentation EPEP (équivalent EPLE)

C'est le conseil municipal qui détermine les secteurs de recrutement ; l'EPEP c'est la mise en réseau d'écoles avec direction renforcée ; l'enseignement privé est mis sur le même plan que le public en matière de financements.

• les contrats éducatifs locaux :

Ces CEL pourront être organisés dans le cadre d'un GIP qui peut recruter des personnels sans garantie Fonction publique d'Etat ou Fonction publique territoriale

• culture :

transfert de la mission de gestion et de l'inventaire général du Patrimoine et de quelques monuments historiques

• financements :

aucun mécanisme de régulation ne vient péréquer, pour l'instant, les capacités de financement des Collectivités territoriales.

L'action du S.n.e.s. et de la F.s.u. par rapport à cette loi

Sur le fond, la F.s.u. refuse la décentralisation et nous allons agir pour sa réversibilité, agir dans l'unité syndicale puisque la plate-forme commune de la rentrée exige l'abandon du transfert des T.O.S. Sans revenir sur l'ensemble de notre argumentation, il faut mesurer l'absurdité d'un système qui confie la maintenance des établissements à des personnels gérés de l'extérieur et les conséquences prévisibles sur le quotidien des établissements.

Nous nous appuyons sur le puissant mouvement du printemps 2003 qui s'est développé aussi contre une décentralisation nocive pour le service public d'éducation et pas seulement contre la réforme des retraites. A ce moment, nous avons eu des engagements précis de soutien des responsables des exécutifs des collectivités territoriales comme nous avons eu des engagements des candidats à l'occasion des scrutins de mars dernier lors du renouvellement des conseils régionaux et généraux.



Depuis le vote de la loi, nous avons saisi le Recteur, le Préfet de Région (qui refuse de recevoir les organisations syndicales -fait nouveau), les Présidents des collectivités territoriales pour connaître leur position. On lira (p. 6 et 7) la déclaration F.s.u. au Conseil académique de l'Education nationale et les premières réponses de la Région, de même pour le Conseil Général du Nord. A ce jour, nous attendons d'être reçus dans le Pas-de-Calais et par plusieurs interlocuteurs de la Région (Président ; Vice-Présidents chargés des lycées et de la Formation Professionnelle) dans les jours prochains.

Il nous faut être très vigilants. Des Collectivités territoriales semblent tentées d'envisager une pause dans les efforts sur le plan des constructions scolaires : fin 2003, on apprenait que la construction du collège de Loison s/s Lens était finalement abandonnée ; en cette rentrée, c'est la reconstruction délocalisée du collège du Touquet qui semble remise en cause, faisant fi de l'avis du Comité départemental de l'Education nationale... Confortées dans leurs prérogatives, les collectivités territoriales n'en sont pas moins inquiètes -tout autant les citoyens contribuables- des conséquences pour les finances locales d'une telle loi et du signal qu'elle donne pour l'avenir.

Il n'est pas sûr que l'avenir de l'Ecole de la République entre les mains des Régions soit une bonne chose et encore moins entre celles de certains départements du territoire national.

L' "escalator girondin" est en marche. Gardons nous de retrouver en haut des marches des liquidateurs de la Fonction Publique d'Etat qui pourraient ainsi casser plus facilement l'Ecole, en externalisant dans un premier temps la plupart des services, en renonçant à des missions trop coûteuses, en modifiant les statuts des personnels et finalement en brisant le socle de l'unité du service public national d'éducation, seul garant d'une formation de qualité pour tous les jeunes dans une académie qui a besoin de la solidarité nationale.

Petit glossaire :

➤ **CTP** : comité technique paritaire (regroupe à égalité représentants des personnels et de l'administration) consultatif, au niveau départemental (CTPD), académique (CTPA) et ministériel (CTPM).

➤ **TOS** : techniciens, ouvriers de service. Grâce aux luttes, ne sont plus concernés assistants sociaux, médecins scolaires et conseillers psychologues d'orientation, dont le transfert était également prévu.

➤ **Loi Sapin** : plan de résorption de la précarité, signé par le S.n.e.s. (droit au réemploi, concours réservés, qui ont permis l'intégration de la majorité des MA).

➤ **Amendement Perben** : texte sur la représentativité syndicale, qui permet au gouvernement d'interdire telle ou telle liste aux élections.

➤ **ARTT** : aménagements et réduction du temps de travail. N'a pas concerné les enseignants, mais les autres personnels de l'EN.

➤ **AFPA** : organisme de formation professionnelle pour adultes.

➤ **GRETA** : formation continue des adultes dans le cadre de l'Education nationale.

➤ **GIP** : groupement d'intérêt public. Structure regroupant sur un projet précis des organismes de nature différente, sans participation de personnels. Le GIP peut être employeur.

➤ **VAE** : validation des acquis de l'expérience. Permet de donner des équivalences aux diplômés.

➤ **CAEN** : comité académique de l'éducation nationale : consultatif, il regroupe Etat, Région, personnels, parents.

➤ **EPLE** : collèges et lycées publics sont devenus des établissements publics locaux d'enseignement avec la loi de juillet 1983.

➤ **CROUS** : restauration et logement des étudiants, gestion paritaire.

➤ **CEL** : contrat éducatif local. Dans le cadre de la politique de la ville, accord entre établissement et commune.

Collèges Nord : bilan de rentrée et budget 2005

PAR PASCAL BRICOUT



Deux Conseils départementaux de l'Education nationale sont réunis tous les ans en octobre : l'un à compétence Etat pour établir le bilan de la rentrée et l'autre, à compétence Collectivité territoriale (conseil général), pour avis sur la dotation de fonctionnement accordée aux collèges. Nous en proposons un rapide compte-rendu.

Bilan de rentrée dans les collèges Nord (7 octobre 2004)

Le nouveau préfet a fait un long exposé pour nous faire comprendre qu'était venu le temps des grandes réformes de l'Etat, initiées depuis longtemps par des gouvernements différents. Les représentants de la F.s.u. ont vivement dénoncé le fait que l'Education nationale ne soit plus une priorité de la nation.

Dans le premier degré, la remontée des effectifs d'élèves s'accompagne d'une suppression d'enseignants; la maternelle joue le rôle de variable d'ajustement des postes (scolarisation à mi-temps des 2/3 ans); les fusions d'écoles transforment deux structures en une grosse machine

de 15 à 20 classes, mais avec 1 seul directeur! Toujours la logique de la calculette.

Pour le second degré, l'Inspecteur d'Académie a fait le bilan chiffré de la rentrée 2004 après avoir rappelé ses objectifs pour cette rentrée : l'évolution des Segpa avec la fermeture de nouvelles formations qualifiantes (il en reste 7), le maintien du nombre des classes relais et d'ateliers relais, de Clad, de 3^{èmes} d'insertion, 4 classes d'enfants du voyage, l'ouverture de 2 nouvelles unités d'intégration pour les handicapés (20 au total). Il a rappelé (mais cela devient comique) son engagement pour les langues vivantes : ouverture de 4 nouvelles sections, mais fermetures de 10 et 17 sursis !

La baisse des effectifs des collèges reste sensible cette année, même si l'Inspection attend les résultats de l'enquête lourde de rentrée pour affiner : au vue de l'enquête rapide, il y a encore à peu près 2700 élèves de moins par rapport à l'an dernier, mais le nombre de fermetures de divisions est supérieur, cette année, à ce que l'administration pratiquait les années précédentes. L'inspecteur d'académie a conclu néanmoins sur l'amélioration du taux d'encadrement, avec 23,22 élèves par classe (23,24 l'an dernier !), soit de 2 points inférieur à ce qu'il était il y a 10 ans, malgré le retrait de 213 postes. Pour lui, les nouvelles normes (la structure remplaçant le H/E) ont permis d'améliorer le taux d'encadrement : 14,38 élèves par poste en 2004 contre 14,34 en 2003. Nous avons mis en évidence l'accroissement des retraits d'emploi dépassant pour la première fois depuis de nombreuses années de 0.5% le pourcentage de baisse des élèves (-2.77% pour les élèves, -3.2% pour les moyens) et contribuant à la **dégradation, localement, des conditions de travail et d'encadrement.**

L'administration insiste sur ce qu'elle a prévu, comme l'an dernier: une aide spécifique pour les actions et la souplesse (3ème I, clad, enfants du voyage, UPI, classes euro, classes à horaire

aménagé, classes relais, intégration des handicapés hors UPI) de 12 à 27h par établissement.

Les grands projets de l'I.A. pour la rentrée 2005 : la mise en place de la nouvelle classe de 3ème ; la fermeture définitive des formations qualifiantes en Segpa; une étude sérieuse sur le nombre des Segpa qu'il juge trop élevé : l'Inspecteur d'académie est persuadé que beaucoup d'enfants n'ont rien à y faire et qu'ils seraient mieux en collège.

Nous avons fait part de notre opposition à l'abandon progressif de l'enseignement spécialisé, dans le même temps où se développent des structures particulières pour les élèves handicapés ou relevant de comportements à risques: pourquoi renoncer à l'effort d'encadrement et de formation que représentent les Segpa si ce n'est pour réaliser de nouvelles économies?

L'espace éducatif : les surveillants ont perdu 30% de leurs effectifs, les emplois-jeunes ne sont pas renouvelés. La dotation en assistants d'éducation permet à peine de compenser la disparition des MI-SE et ne renouvelle quasiment aucun des aides-éducateurs. Ceux-ci ont montré l'existence de besoins réels, l'administration ne mesure ces besoins qu'à l'aune de ses moyens... et refuse de changer d'optique.

Budget 2005 des collèges Nord (7 octobre 2004)

Le vice-président du Conseil général, Bernard Baudoux, nous a réaffirmé son engagement en faveur de l'école, son désaccord sur le transfert des techniciens et ouvriers de service et le refus du Conseil Général de signer une convention qui ne respecterait pas les engagements de l'Etat sur le transfert des charges, puis il nous a informé du maintien des crédits ouverts par rapport à l'année dernière.

Le budget du département du Nord pour les collèges correspond à la dotation 2003, reconduite en 2004, ce qui conduit à une baisse notable

en euro constants. Pour ne pas pénaliser les élèves (mais nous en sommes à gratter les fonds de tiroirs), le département augmente la part élève de 1.8 euros par élève, pour couvrir l'augmentation des frais pour sorties scolaires et déplacements pédagogiques, avec l'engagement de dépanner les établissements en rupture de trésorerie.

Dans les faits : la part enseignement par élève passe de 23 euros à 24.8 euros, la part administration couvrant les frais de correspondance et de téléphone reste à 30 euros par élève, les crédits de transport restent à 6 euros, la part EPS à 5 euros par élève. Ce sont des crédits directement affectés que nous pourrions utiliser pendant l'année scolaire.

Nous avons évidemment fait part de nos craintes, par rapport à la baisse des effectifs : ces crédits liés au nombre d'élèves pourraient concourir à une baisse globale des subventions du Conseil général si la volonté politique évoluait. Des garde-fous sont prévus par le Conseil général : aide aux établissements dont les effectifs fondront substantiellement, relèvement du seuil du nombre d'élèves pour les collèges de petite taille (actuellement 400 élèves : un groupe de travail est prévu en janvier ou février pour étudier au cas par cas), seuil en deçà duquel, la dotation restera fixe. Les clauses de sauvegarde qui permettraient aux établissements dont les effectifs chutent ou vont fortement chuter, de ne pas voir leurs crédits amputés, ou d'être aidés au coup par coup ne sont que des engagements liés à un homme ou une majorité. Nous demandons des règles qui permettent aux établissements de consacrer les moyens nécessaires aux besoins. D'autant plus que le coût des énergies risque de continuer à grimper et que la part viabilisation est tombée à 14.5% de crédits non consommés, ce qui ne laisse plus de véritable marge de manœuvre sachant que beaucoup de gestionnaires utilisaient ce reliquat pour abonder des lignes notoirement insuffisantes (entretien, administration, enseignement).

Mobilisée pour une nouvelle politique de l'Education nationale, qui privilégie l'élève et son avenir, plutôt qu'un cadre budgétaire limité a priori, la délégation F.s.u. a décidé de s'abstenir sur le vote du budget des collèges pour 2005.

Vous pouvez consulter les déclarations du Snes-Fsu pour le 2nd degré sur le site de la section académique du S.n.e.s.

Décentralisation : déclaration F.S.U. au C.A.E.N. du 30/09/2004

L'ordre du jour de ce Conseil académique de l'Education nationale portait essentiellement sur les prérogatives régionales (dotation financière des lycées). La délégation F.s.u. a estimé nécessaire de faire une déclaration préalable après le passage en force du gouvernement pour le vote de la décentralisation en août dernier, entraînant, dans notre secteur, le transfert des T.o.s. et de ceux qui les gèrent aux collectivités territoriales.

Dans ses interventions, P. Kemel, vice-président représentant la Région, a précisé :

“Dans la situation actuelle, la loi n'est pas applicable; un audit est demandé afin de partir des réalités, des besoins et personnels nécessaires. Il y a actuellement de 1600 à 2000 emplois aidés qu'il faudra compenser. Il n'y aura pas d'application de la loi tant que les décrets d'application ne seront pas mis en œuvre; il n'y aura pas de signatures de conventions avec l'Etat (procédure prévue à partir de janvier 2005) si la situation actuelle perdure et les engagements de l'Etat non clarifiés”.

A la suite de la F.s.u., U.n.s.a.-Education et la F.e.r.c.-C.g.t. ont réaffirmé leur opposition au transfert des T.o.s. et interpellé la Région; le S.g.e.n.-C.f.d.t. ne s'est pas exprimé.

Le Recteur, représentant de l'Etat, n'est quasiment pas intervenu.

Georges Bouchart.

La déclaration de la FSU :

“Tout en ne cessant de proclamer sa volonté de dialogue social, le gouvernement pratique l'inverse, oubliant ce qu'avait affirmé le Premier Ministre lui-même, à savoir qu'il n'y aurait pas de réforme sans l'accord des personnels et de ceux chargés de la mettre en œuvre. Incapable de convaincre de l'intérêt des mesures qu'il entend imposer, il a mis chacun devant le fait accompli, ignorant notamment l'expression des personnels.

Avec le recours à l'article 49-3, le gouvernement s'est engagé dans un passage en force sur le projet de loi de décentralisation.

Les personnels et leurs organisations, soutenus par les usagers, se sont opposés avec détermination à un certain nombre de transferts de missions et de personnels, notamment celui, emblématique, des TOS et des administratifs qui les gèrent, la Culture, la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou l'Équipement; la quasi-totalité des régions et une majorité de départements les refusent; pourtant le gouvernement s'obstine et refuse tout débat avec les intéressés, les collectivités territoriales et le Parlement.

Alors que la loi sur l'autonomie financière des collectivités territoriales qui vient d'être adoptée ne prévoit aucun véritable dispositif de péréquation, le risque est grand d'un accroissement des inégalités face aux services publics.

La F.s.u. réaffirme sa totale opposition à ce processus de démantèlement du service public. Opposition basée d'abord sur l'exigence du maintien dans un cadre national des missions. Elle exige le maintien des personnels dans la Fonction Publique d'Etat, maintiens seuls capables de permettre de lutter contre les inégalités sociales et territoriales. Nous agissons pour maintenir et permettre le retour des missions et des personnels dans le cadre national.

Pour toutes ces raisons, et en s'appuyant sur le refus réitéré de nombreuses collectivités locales, la F.s.u. entend, avec les personnels et les autres organisations syndicales, poursuivre son combat pour le retour des missions et des personnels dans un cadre national.

Nous continuerons donc à agir pour que la réversibilité reste possible et soit effective le plus rapidement possible. La F.s.u. appelle, en particulier, les responsables politiques qui se sont déclarés contre la loi à se prononcer publiquement sur la réversibilité du dispositif gouvernemental de décentralisation en s'engageant, dès à présent, sur le retour des missions et des personnels au sein du service public de l'État.

La F.s.u. demande à toutes les Collectivités Territoriales de s'engager à n'entreprendre aucune externalisation ou privatisation des missions (en particulier les services de restauration, d'entretien et de maintenance).

Elle exige aussi que les recrutements de personnels titulaires pour assurer ces missions soient poursuivis.

Elle demande aux Collectivités Territoriales de n'engager aucune des expérimentations ouvertes par la loi (écoles, PJJ, etc.)

La F.s.u. exige notamment que les cadres d'emploi créés pour les personnels exerçant dans les établissements d'enseignement définissent un régime d'obligation de service lié à l'année scolaire par le maintien du cadrage national du temps de travail.

La F.s.u. demande à participer à toutes les discussions, consultations et négociations concernant les personnels et leurs missions.

Enfin, la F.s.u. demande qu'un C.T.P.A. soit consacré aux conséquences de cette loi pour les personnels titulaires et non-titulaires”.

BAC 2004 : à trop tirer sur la corde...

PAR GILLES SURPLIE

On assiste cette année à un tassement de la réussite au baccalauréat. La part des bacheliers par génération recule elle aussi par rapport à 2003. Mais la comparaison sur un terme plus long est plus intéressante et instructive.

La part de bacheliers par génération recule depuis 1996

La part de bacheliers par génération atteint 61,7% au niveau national, et 57,1% dans l'académie de Lille (tableau 1). Nationalement, le recul par rapport à 2003 est moins marqué que dans l'académie. Pour le bac professionnel, la part est inférieure au niveau national alors qu'elle était équivalente depuis 2001. Pour le bac technologique, le recul observé place dorénavant l'académie dans une situation équivalente au niveau national. C'en est donc fini avec la particularité académique observée jusqu'alors. L'académie qui connaissait depuis toujours des taux plus importants comparés à la moyenne nationale est désormais rentrée dans le rang.

Pour le baccalauréat général, l'académie reste en retard avec ses 28,3% de bacheliers généraux dans une génération. C'est donc là que se situe le handicap académique en regard du niveau national. Nous avons déjà signalé les années antérieures le recul de cette part : notons que, tant au niveau national qu'académique, cela ramène la part : de bacheliers généraux au niveau de 1992 !

Cette part de bacheliers par génération régresse depuis 1996 dans l'académie et depuis 1995 en France. Evidemment une comparaison habile avec 1994 et ses 59% évite ce genre de désagrément, comme dans la note d'information du Ministère. Ainsi, dans Le Figaro, Le Monde, La Croix ou La Voix du Nord par exemple, on se réjouissait de ces chiffres apparaissant alors en progrès sans se poser plus de questions.

Si au niveau national, on peut admettre le caractère exceptionnel de 1995 et ses 62,9%, il n'empêche que, depuis cette date, le chiffre stagne en dessous de 62%. Au niveau de Lille, la régression est constante, même si 2003 a freiné le mouvement. Seul Nord Eclair notait le tassement depuis le milieu des années 90 et s'interrogeait sur cette évolution. Le satisfecit largement relayé par la presse tant nationale que régionale doit donc être dégusté avec modération !

Les taux de réussite dans l'académie restent éloignés de la moyenne nationale

On note la moindre réussite dans l'académie à 76,5% (tableau 2), plus marqué pour le bac professionnel que pour le baccalauréat technique ou le bac général.

Le taux de réussite a reculé cette année dans l'académie, comme c'est le cas, au niveau national.

Le résultat au bac technologique est équivalent à celui de l'an passé ; on notera que les séries STI et STL, à la hausse, et la série STT, à la baisse, connaissent les évolutions les plus fortes. La dégradation en STT efface le progrès de l'an dernier qui avait stoppé l'érosion connue depuis la session 2000.

Le bac professionnel connaît des résultats dont le contraste ne s'est estompé qu'à l'occasion de la session 2003 entre les services et l'industrie, et reste toujours plus marqué qu'au niveau national.

Les séries du baccalauréat général ont des évolutions diverses : stagnation en L, recul en S, progrès en ES. Pour ce dernier, cette évolution est continue

depuis 2000. Pour le bac S, c'est plutôt le caractère exceptionnel de la session 2003 qui se trouve effacé. Quant au bac L, la pause de cette année ne peut dissimuler la hausse constante depuis la mise en place des nouvelles filières.

Un horizon décidément bouché

Nous en retiendrons deux indices : la volonté d'écartier des élèves du système scolaire général au profit de l'apprentissage, les éloignant ainsi du niveau bac ; le budget 2005 et ses suppressions massives de postes d'enseignants (7500 dans le secondaire, environ le double de cette année) dont la déclinaison académique sera sans doute saignante. Il n'est donc pas question de profiter de la baisse provisoire des effectifs en secondaire pour réduire les effectifs par classe qui, selon une étude récente de Piketty, semblent bien avoir un impact non négligeable sur la réussite des élèves, et notamment les plus défavorisés.

ACADEMIE DE LILLE - EVOLUTION DE LA PART DES BACHELIERS DANS UNE GENERATION

SESSIONS	BAC GENERAL		BAC TECHNOLOGIQUE		BAC PROFESSIONNEL		BAC TOUTES SERIES	
	Lille	France*	Lille	France*	Lille	France*	Lille	France*
1985	15,9	19,3	10,4	9,3			26,3	28,6
1994	31,5	36	18,5	16	9	7	59	59
1995	32	37,2	20,2	17,6	9,9	8,1	62,1	62,9
1998	29,5	33,5	19,6	18,2	12	9,8	61,1	61,5
1999	28,7	32,4	19,9	18,6	12,4	10,8	61	61,8
2000	28,9	32,6	19,2	18,3	12,1	10,8	60,2	61,7
2001	29,1	32,5	19,1	18,1	11,2	11	59,4	61,6
2002	29	32,4	18	17,4	10,9	11,1	57,9	60,9
2003	29,1	33,8	18,1	17,4	10,9	11	58,1	62,2
2004	28,3	32,4	17,7	17,8	11,1	11,5	57,1	61,7

*France métropolitaine

Taux calculés à partir de la dernière démographie calculée par l'INSEE (-RP 1990 - et résultats provisoires publiés en juillet chaque année)

LES RESULTATS DE L'ACADEMIE DE LILLE PAR SERIE

Baccalauréats	Présentés	Admis	% admis 2004	Rappel 2003	Rappel 2002	Rappel 2001	France 2004
Général	22 130	17 633	79,70%	80,10%	78,60%	77,80%	82,50%
ES	6 517	5 158	79,10%	77,90%	76,60%	75,20%	81,80%
L	3 666	2 886	78,10%	78,80%	78,30%	77,10%	82,20%
S	11 947	9 589	80,30%	81,80%	79,80%	79,40%	83,00%
Technologie	14 639	10 846	74,10%	74,00%	72,70%	75,20%	77,10%
Hôtellerie	257	210	81,70%	85,70%	87,30%	88,10%	87,40%
SMS	2 366	1 760	74,40%	74,30%	75,60%	80,90%	77,90%
STI	3 990	2 876	72,10%	68,70%	65,10%	67,60%	79,20%
STL	566	467	82,50%	80,20%	85,70%	80,50%	84,70%
STT	7 421	5 497	74,10%	75,80%	74,50%	76,60%	75,10%
F11 - F11'	39	36	92,30%	94,40%	91,50%	97,60%	91,40%
Professionnel	9 140	6 662	72,90%	73,10%	73,60%	74,20%	76,40%
Domaine des services	4 845	3 669	75,70%	74,40%	76,90%	75,30%	76,80%
Domaine de la production	4 295	2 993	69,70%	71,50%	69,40%	72,70%	74,70%
Ensemble des baccalauréats	45 909	35 141	76,50%	76,70%	75,70%	76,20%	79,70%

Mouvement 2005 : diminuer la mobilité, transformer le métier

PAR CHRISTIAN CHAMPIRÉ

La note de service concernant le mouvement 2005 doit paraître le 21 octobre au BO. Si le ministère confirme les projets présentés, il s'agira de la seconde étape de la déconcentration du mouvement et d'une remise en cause sans précédent du droit de muter et du rapport au poste.

La pétition et les explications données à ce propos ont déjà permis d'informer les syndiqués. L'US mutation qui paraîtra début novembre approfondira les analyses mais il faut que chacun ait conscience de ce qui est en jeu.

Le choix de la date pour les situations familiales, le 10 décembre cette année et le 1er septembre pour les années à venir, va à l'encontre du droit de muter. En effet, ce droit prévoit que l'agent demande sa mutation afin de pouvoir concilier sa vie professionnelle à sa vie personnelle. Si les éléments de sa vie personnelle pris en compte, sont ceux de l'année précédente, la conciliation est pour le moins différée ! Le renforcement du rôle du recteur n'est pas anodin lui non plus. Non seulement il pourra fixer le barème de l'intra, mais le projet de note de service prévoit explicitement la possibilité d'affecter hors barème sur les APV (affectation prioritaire valorisée). APV dont il fixera la liste annuellement, ce qui influera non seulement sur le mouvement intra mais aussi sur le mouvement inter puisque les bonifications accordées, de 300 à 400 points, faciliteront les mutations des heureux bénéficiaires mais gêneront les autres. Ce renforcement du rôle du recteur est un moyen, non seulement, de contourner la carte des ZEP, puisque toutes les ZEP n'ont pas vocation à être APV (elles devront répondre aux choix du recteur, à l'image qu'il entend donner de son académie), mais aussi de piloter la carrière des collègues puisque ces établissements seront considérés

comme relevant du mérite pour les personnels, avec les avantages prévus pour l'accès à la hors-classe des certifiés dans le projet de note de service pour les changements de grade.

Ce projet remet donc en cause les stratégies de mutation que les collègues ont pu élaborer.

Les TZR sont sanctionnés par la disparition de la bonification spécifique et exclus d'autre part du système des APV, sauf pour ceux qui ont été titularisés sur un APV, c'est à dire qui ne sont plus TZR ! La redéfinition des établissements bonifiés brise les stratégies élaborées car les dispositions transitoires ne garantissent des bonifications que pour un an, que les sorties du dispositif PEP1 sont purement et simplement ignorées, que le système proposé est tellement complexe que, suivant les années, il vaut mieux que l'établissement ne soit pas classé APV ou bien déclassé ou enfin réellement classé.

On voit apparaître en fait la suprématie de la logique individuelle sur les règles collectives, pour l'avancement de grade, comme pour les mutations, ce que préconise d'ailleurs le rapport Thélot : individualiser la gestion, briser les règles communes, modeler les nouveaux enseignants. A la défense collective, au barème et à la règle reconnue, se substituent le choix du recteur, le profilage du poste, l'avis du chef d'établissement, la reconnaissance individuelle.

Et s'il s'agissait aussi de finir le travail commencé par Allègre : abattre le syndicalisme enseignant ! Non, il ne peut s'agir de cela, puisque partout il est mentionné que tout cela doit se passer avec un dialogue social renouvelé, même s'il est précisé que ce sont les règles de fonctionnement définies en 1999 par Allègre qui doivent être maintenues. Or, en ce qui concerne le dialogue social, chacun sait à quel point ce dernier l'a renouvelé !

Réfugiés à Calais.

Presque deux ans après la fermeture très médiatisée du centre de la Croix Rouge à Sangatte, qu'en est-il des vagues de réfugiés ayant pour but le Royaume-Uni ?

Dans un premier temps, ceux-ci ont tenté leur chance dans d'autres ports du littoral jusqu'à Ouistreham et Cherbourg. Toutefois, on retrouve depuis quelques mois 250 à 300 réfugiés à Calais (500 en permanence dans le Calaisis selon la police).

Depuis le début, leurs origines sont diverses, même si de nombreux habitants les appellent encore « les Kosovars ». Il s'agit aujourd'hui de Kurdes, d'Irakien, d'Iraniens, de Soudanais et de Somaliens ainsi que de quelques ressortissants d'Europe orientale. En l'absence de structures d'accueil, ils « squattent » où ils peuvent dans les ruines ou dans les bois des Garennes non loin de Calais, la fameuse « jungle » d'après les journaux locaux. Partout ils sont sous la menace régulière d'une « descente » de la police, qui n'hésite pas à utiliser les gaz lacrymogènes et la violence pour les déloger, comme ce fut le cas au bois des Garennes (« opération de nettoyage »... a osé titrer la presse locale !). Actuellement, il s'agit d'hommes souvent jeunes (moins de trente ans), même s'il y a quelques femmes et enfants.

C'est dans ce contexte que les 16 et 17 octobre se tiendra à Calais, en parallèle au Forum Social Européen à Londres, un week-end consacré aux droits et libertés en Europe aujourd'hui. Le samedi après-midi, une manifestation ira en direction du centre de rétention de Coquelles. Le samedi soir, auront lieu des débats avec, si possible, non seulement la participation d'associations, et de syndicats, mais aussi de réfugiés. Il y sera question de l'accueil des réfugiés, des libertés, en particulier la liberté de circulation, mais aussi de la politique à mener vis-à-vis des pays d'origine. La scolarisation des enfants de réfugiés sera aussi un thème abordé.

Les militants du S.n.e.s. et de la F.s.u. seront présents lors de ces actions et appellent les collègues à y participer.

Gérald Berton

Procès en appel de Jean-Michel Sauvage : défendons la liberté syndicale

Jean-Michel Sauvage, porte-parole de la Confédération Paysanne, a participé au mouvement 2003 pour les retraites et contre la décentralisation. Il a été victime de répression syndicale et accusé de voies de faits sur une caissière d'Auchan au cours d'une action collective votée par l'AG d'Arras en juin 2003.

Lors de son procès en décembre 2003, il a été relaxé. Fait tout à fait exceptionnel, le Procureur a fait appel : le procès se tiendra au TGI de Douai le 28 octobre à partir de 14H.

Une restauration militante organisée par le comité de soutien dont le S.n.e.s. fait partie se tiendra à partir de 12H face au tribunal. Il est important que nous soyons nombreux à soutenir Jean-Michel - même en cette période de vacances - et à défendre ainsi la liberté syndicale et le mouvement social.

Catherine Piécuch

Le S.n.e.s. dans les IUFM : réunions mutations

Mercredi 10 novembre	16 h 30	IUFM Douai
Lundi 15 novembre	16 h 30	IUFM Villeneuve d'Ascq
Mardi 16 novembre	17 h	IUFM Arras
Mardi 16 novembre	17 h	IUFM Lille
Mercredi 17 novembre	16 h 30	IUFM Arras

Des syndicats de l'enseignement privé à la FSU ?

PAR CHRISTIAN CHAMPIRÉ



Dès sa création, la FSU s'est lancée dans un processus d'élargissement qui a fait d'elle la première fédération de la Fonction publique d'Etat. L'effet U, que ce soit en 1995 ou en 2003, a attiré des organisations syndicales. Cette évolution a parfois été mal maîtrisée puisque, dans le même temps, la FSU a perdu le SNETAA, un de ses membres fondateurs et a suscité des craintes, en particulier celle de voir apparaître une nouvelle confédération.

Le congrès de Perpignan a validé le processus d'élargissement de notre fédération, celle-ci s'est ouverte à la fonction publique territoriale. Un syndicat de chefs d'établissement, le SNUPDEN, a été intégré. Logiquement, des organisations syndicales de l'enseignement privé (le SNUDEC et SUNDEP) ont demandé à pouvoir adhérer à la FSU. L'US mag, supplément au n°606, présente, en page 12, les termes du débat et les deux syndicats candidats.

Si l'entrée d'organisations de l'enseignement privé est soumise à débat, c'est que la nature de cette adhésion est particulière. **La CA académique de Lille s'est prononcée contre cette adhésion** mais

les prises de parole en Conseil national ont montré que la position du S3 était discutée. Des arguments en faveur de ces adhésions ont été avancés que l'on peut repérer de la façon suivante :

l'élargissement de la FSU doit la conduire naturellement à intégrer ces organisations ;

- peut-on laisser dans l'autonomie des organisations avec lesquelles nous avons déjà mené des luttes communes ?

- il ne s'agirait pas d'intégrer l'enseignement privé mais d'en syndiquer les personnels qui ont des problèmes comparables aux nôtres ;
- ces organisations sont proches de nos revendications, en particulier pour ce qui est de la disparition de l'enseignement privé et son intégration dans l'enseignement public.
- le SNUDEC rappelle qu'il a été membre de la FEN de 1981 à 1984, tout comme le SNES, à cette époque.

Il ne resterait plus aux idéologues bornés, pardonnez ce pléonasse, qu'à faire amende honorable et à accepter le renforcement de la FSU et la défense de collègues encore plus mal lotis qu'eux.

Pourtant l'adhésion de ces organisations pose au moins deux problèmes :

- le syndicalisme pratiqué par la FSU ne risque-t-il pas d'être remis en cause ?
- l'adhésion syndicale est-elle une démarche purement rationnelle ou la fibre militante a-t-elle aussi un enracinement affectif ?

La FSU a fait le choix d'être **une fédération de syndicats nationaux qui se définissent par une communauté de métiers**. Contrairement au SGEN, puis à la FEN, qui ont fait le choix de rassembler dans un seul syndicat l'ensemble des personnels enseignants, et qui ont disserté sur l'unicité professionnelle entre le 1er et le 2nd degré, la FSU a choisi de garder une organisation où les personnels se retrouvent, avec des syndicats différents suivant le niveau d'enseignement et le type d'enseignement ; les résultats des élections professionnelles depuis 1993 ont montré que ce choix faisait l'adhésion, non seulement des syndiqués mais aussi plus largement des personnels.

Les deux organisations qui demandent à adhérer à la FSU viennent de la CFDT et en ont la culture. Elles syndiquent les personnels des différents niveaux et ce qui les rassemble, c'est bien d'être, dans un cas, une organisation des personnels et dans l'autre, une organisation de l'enseignement privé, mais à chaque fois, de la maternelle à la terminale. Si le refus du syndicat des enseignants, proposé par la FEN et qui a amené notre exclu-

sion et la création de la FSU devait se terminer, douze ans plus tard, par la remise en cause de notre identité syndicale à l'occasion de l'entrée de syndicats de l'enseignement privé, voilà qui ne manquerait pas de sel. **Comment notre fédération pourra-t-elle défendre deux logiques** : un syndicalisme d'enseignants et un syndicalisme d'enseignement ? De plus, la FSU, forcément minoritaire, s'engagerait dans l'enseignement privé sans perspective de laïcisation de l'enseignement même à moyen terme.

La syndicalisation des personnels du privé pose un autre problème de fond. En effet, comment défendre les personnels de l'enseignement privé sans, d'une manière ou d'une autre, justifier et défendre l'enseignement privé. Le SNES, syndicat national de l'enseignement du 2nd degré, loin d'être le syndicat corporatiste trop souvent présenté, est d'abord, un syndicat qui porte un projet pour l'école et les personnels contribuent, par le mode de recrutement, leurs qualifications, leurs statuts, à promouvoir ce système. Contrairement au titre de l'article de l'US, le problème ne se résume pas à syndiquer des enseignants du privé mais à savoir si la FSU intègre dans sa conception scolaire, son projet d'école, ses revendications, l'enseignement privé. Si le SNUDEC a adhéré à la FEN en 1981, c'est bien parce que l'unification scolaire était à l'ordre du jour et s'il l'a quitté en 1984, c'est bien à cause de l'échec de l'unification scolaire marqué par la démission de Savary. Qui peut croire, aujourd'hui, que cette question soit d'actualité ?

La contradiction serait remarquable entre une FSU défendant en 2003-2004 la laïcité et, pour le SNES en particulier, portant la revendication d'une loi aux champs d'application bien plus larges et l'intégration dans son champs d'intervention, en 2005, de la défense de l'enseignement catholique ! De la même manière, au moment où l'Union européenne redéfinit les services publics en services d'intérêt général, quelle serait l'interprétation donnée à l'intégration par la FSU de l'enseignement privé, sinon qu'une adaptation à ces nouveaux services « publics » à défendre et à représenter à tout prix.

Une loi d'orientation sur la base du rapport Thélot : c'est non !

C'est là que l'on touche au deuxième aspect du problème soulevé par l'adhésion de syndicats de l'enseignement privé. Même si les problèmes d'ordre syndical n'existaient pas, ce qui n'est pas le cas comme nous venons de le montrer, cette adhésion ne pourrait absolument pas se traiter à partir de considérations rationnelles ou de la liste des avantages et des inconvénients procurés par cette démarche. L'adhésion à une organisation syndicale, en particulier en France où il n'y a aucun avantage spécifique, ni salarial, ni de gestion sociale, ni de carrière, à être syndiqué, l'adhésion, donc, repose en partie sur l'image d'un idéal et d'une communauté de pensée. Le combat pour la laïcité, le refus de l'enseignement privé ou la dénonciation des accords successifs faisant la part belle à cet enseignement sont des éléments constitutifs de l'adhésion de nombreux syndiqués et une motivation importante de nombreux militants. La mobilisation de janvier 1993 pour la défense de la loi Falloux, une ironie de l'histoire quand on sait que cette loi a été une première brèche pour le financement de l'enseignement privé, a montré à quel point la situation de la question scolaire était un élément symbolique fort de la société française et un élément structurant de notre organisation syndicale.

Syndiquer l'enseignement privé reviendrait à le banaliser et à l'intégrer comme élément constitutif de l'Éducation nationale, ce qu'il est de fait mais ce que nous refusons !

Le syndicalisme se nourrit de réflexion, de logique, de lucidité mais aussi de symboles, de racines et de tripes. Il est bien d'autres problèmes où nous avons l'habitude de faire la part des choses entre ce qui existe et ce que nous revendiquons. Si notre syndicalisme doit, au nom du réalisme, devenir un syndicalisme d'adaptation permanente à ce qui existe, nous concurrencerons certainement la CFDT sur son propre terrain, mais nous aurons alors perdu nos rêves, nos militants et nos syndiqués.

Il ne s'agit pas de jeter l'anathème sur nos collègues du privé, ce sont des salariés qui portent leurs revendications et avec qui nous avons mené régulièrement des luttes et cela, bien qu'ils ne fassent pas partie de la FSU. Nos combats nous amèneront à l'avenir à nous retrouver dans les actions. Le S3 de Lille, à travers ses instances, s'est prononcé contre l'adhésion des organisations syndicales de l'enseignement privé et il lui paraît indispensable, pour préserver l'unité du syndicat et de notre fédération, que l'ensemble des syndiqués soit consulté directement par un vote organisé par les sections d'établissement avant toute décision.

Les choix budgétaires du gouvernement pour 2005 consacrent une régression historique des moyens attribués à l'éducation : en 2 ans ce sera en moins 10 000 profs, 25 000 postes vie scolaire, 1/16^{ème} des effectifs administratifs, sans parler du transfert des TOS vers les collectivités territoriales. Au même moment, le plan Borloo se traduit par une offensive contre l'enseignement professionnel public, au bénéfice de l'apprentissage sous contrôle patronal. Dans un tel contexte le débat sur la loi d'orientation est tranché d'avance !

Le rapport Thélot tourne cyniquement le dos aux revendications portées par les luttes de ces dernières années. Ses propositions pour résoudre la crise scolaire sont des réponses libérales et préparent des reculs considérables :

Au nom du principe de réalité, avec une belle démagogie, renoncement à l'ambition de l'école pour tous Sans le dire ouvertement, les 80% d'une classe d'âge au niveau bac) sont bel et bien enterrés.

L'idée d'égalité des enfants face à l'école disparaît, ainsi, pour les élèves en difficulté reste le strict minimum qu'ils appellent « le socle commun de l'indispensable », c'est à dire la maîtrise de la langue, des opérations mathématiques, d'un anglais rudimentaire et du « vivre ensemble », une école qui s'arrêterait à la 3ème (pour certains même, le parcours se finirait à la 6ème, relayé ensuite par des dispositifs d'alternance). Pour les meilleurs, des enseignements optionnels qui ouvrent la voie à des études plus longues. La filiarisation se met en place dès la 5^{ème}. Il ne s'agit plus d'aider, mais de trier !

C'est une conception de l'école qui répond aux demandes du patronat : se recentrer sur ce qui est essentiel à l'entreprise ; pour une part, fournir un volant de main d'œuvre peu qualifiée, ayant acquis avant tout des règles comportementales (A Peugeot-Sochaux, les chefs se plaignent de ces « jeunes » qui ne savent pas arriver à l'heure, sont souvent absents, fument du shit dans les ateliers, sont insolents...)

Pour réussir la transformation libérale de l'école, casser le service public d'éducation nationale

Tous les lieux communs du libéralisme sur l'autonomie des établissements, la contractualisation, sont repris et accentués. Les bahuts disposeraient de davantage d'autonomie financière (jusqu'à 25% des crédits) ; les pouvoirs des chefs d'établissement seraient considérablement renforcés, jusqu'à pouvoir choisir dans certains cas leurs personnels ; au nom de la lutte contre la ségrégation sociale, tout peut être déréglementé.

Dans le cadre des suppressions de postes de toute nature, il y aura nécessairement un recours massif aux personnels précaires.

Avec beaucoup de cynisme, le rapport compte sur le renouvellement massif de la profession avec les départs en retraite pour faire enfin disparaître le statut des enseignants, véritable verrou empêchant la généralisation de la flexibilité et de la concurrence par le mérite. Ce n'est sans doute pas par hasard que le journal Le Monde (édition du 6oct.) publie un article sur le travail de 2 sociologues qui voient dans le départ des «vieux» enseignants une «chance» pour l'école. Selon eux, les «jeunes» sont «plus pragmatiques, plus adaptables et plus flexibles», « pour eux la réhabilitation du métier ne passe pas nécessairement par une augmentation de salaire et leur engagement syndical est moins systématique » ! Ainsi serait permise une redéfinition du métier des enseignants, intégrant dans leur fonction des tâches éducatives et... 4 à 8 heures de plus dans leur emploi du temps.

Ce rapport s'inscrit dans la droite ligne de la construction libérale de l'Europe : le rôle de transmission des savoirs relégué au second rang, une formation générale réduite à ce qui est directement utile dans la vie sociale et professionnelle, un détournement de la notion de formation tout au long de la vie, par la diminution de la formation initiale dans un cadre laïque et publique, au profit d'une formation professionnelle ultérieure, entre les mains du patronat.

Une loi d'orientation établie sur la base du rapport Thélot serait un véritable tournant pour l'école et pour la société. Dans ces conditions, quelle tactique adopter ?

Oui le service public d'éducation a besoin d'être amélioré, réformé. Mais refusons de discuter sur la base du rapport Thélot. Il n'y a rien à gagner à tenter de négocier, sans rapport de force, sur un terrain où les « propositions » du gouvernement sont, d'entrée de jeu, défavorables aux intérêts des personnels de l'éducation et aux élèves. Cette tactique, pratiquée par les directions syndicales pour les retraites et la décentralisation avant que le mouvement démarre, ou encore pour la sécurité sociale, conduisent tout droit à la défaite.

Face à cette attaque d'ampleur, il nous faut une réponse d'ampleur, c'est-à-dire un mouvement d'ensemble qui seul pourra mettre un coup d'arrêt à la politique du gouvernement et empêcher de nouveaux reculs graves. Nous devons contribuer à préparer ce mouvement. Cela veut dire informer les collègues de la gravité des attaques qui se préparent, afin de permettre des prises de conscience, de susciter la révolte, la claire compréhension de la nécessité de se battre et de retrouver la détermination. Elaborons et proposons aux collègues et à toutes les forces sociales une plate forme de défense des services publics qui soit un vrai programme de lutte. Budget, attaques contre le droit de grève... sont autant de points sur lesquels le syndicat doit appeler à la mobilisation, à condition de faire de ces actions, non pas des journées sans lendemain, concernant un seul secteur salarié, mais des étapes pour la construction d'un mouvement. Cela veut dire les inscrire d'entrée de jeu, tant au niveau des revendications que de la recherche de l'unité la plus large possible des personnels, dans une logique de réponse du monde salarié, contre la politique du gouvernement.

Forum régional FSU

La F.s.u. Nord-Pas-de-Calais organise son 5^{ème} forum régional :

La santé des jeunes à l'école

Vendredi 26 novembre 2004, de 14h30 à 21h, Salle Masquelier de Villeneuve d'Ascq

Après des forums sur « les inégalités scolaire » ou « l'école et les élèves de milieu populaire », le choix s'est porté sur une question transversale. Elle permettra d'aborder de nombreux problèmes, qu'ils soient de l'ordre du « quotidien » (l'alimentation, la maladie, etc.) ou qu'ils aient une dimension de plus long terme (comment repérer les problèmes, quelle organisation et quels moyens pour traiter les problèmes...)

Le forum sera organisé en trois temps :

Paroles d' "experts" (14h30 - 17h)

La santé à l'école : la question de la prévention (alimentation, hygiène, conduites à risque...).

Les enjeux de la médecine scolaire.

Ecole et handicap : accueil, intégration.

Jeunes, santé et protection sociale : état sanitaire de la « jeunesse » ; le fonds social.

La parole aux usagers (17h30 - 19h30)

Projection d'un film-documentaire

Synthèse et débat autour des questions soulevées par les interventions et le film.

Soirée festive (pot + buffet) (19h30 - 21h)

La participation à ce forum sera organisée dans les conditions d'un stage syndical : les personnes intéressées doivent déposer une demande de congé pour formation syndicale* au plus tard un mois à l'avance (pensez-y avant les vacances de la Toussaint).

* Le modèle de demande de congé est publié dans le bulletin académique n°245 (encart page 3), comme sur le site de la section académique.

Stages syndicaux de novembre à janvier

Le droit à la formation syndicale est un acquis auquel nous sommes particulièrement attachés : les stages constituent des moments privilégiés d'échanges et de débats qui permettent de faire avancer la réflexion collective au sein de notre organisation.

Les collègues intéressés ayant cours au moment du stage choisi, doivent adresser une demande de congé pour formation syndicale au recteur (voir modèle dans bulletin précédent ou sur site), par voie hiérarchique, au moins un mois avant la date du stage. Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation. Un fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec traitement.

Les repas et déplacements des syndiqués sont pris en charge par le S3.

N'oubliez pas de vous inscrire auprès de J.C. Millecamps, SNES, 209, rue Nationale, 59800 Lille.

"ELUS EN CONSEIL D'ADMINISTRATION" :

Mardi 9 novembre au S3.

"ASSISTANTS D'EDUCATION" :

Mardi 16 novembre

au local FSU de Villeneuve d'Ascq.

"MI-SE" :

Lundi 29 novembre

au local FSU de Villeneuve d'Ascq.

"EVALUATION, ORIENTATION, AFFECTATION" :

Mardi 30 novembre

au collège Langevin-Wallon de Grenay.

"VIE SYNDICALE

DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE" :

Jeudi 2 décembre

au lycée Yourcenar de Beuvry.

Le descriptif de ces stages est paru dans le bulletin académique précédent et peut être consulté sur le site académique du S.n.e.s.

"LOLF et REFORME DE L'ETAT" :

Jeudi 13 janvier (stage organisé par la FSU 59-62)

Contenu : La mise en œuvre de la LOLF sera effective avec le budget 2006. Elle conduira les recteurs à gérer l'ensemble du budget de l'Education nationale à ce niveau déconcentré.

Les enjeux de la mise en œuvre de cette loi ainsi que les conséquences qu'elle peut avoir en matière de gestion déconcentrée, y compris en matière de gestion des personnels.

Public : tous les collègues intéressés.

"STAGE SVT" :

Jeudi 20 janvier.

En projet : un stage sur la réforme de la série STG, pour les enseignants d'éco-gestion.

Rapport Thélot : une école repliée sur le socle commun.

(Communiqué de presse du S.n.e.s. le 12 octobre 2004)

(...) Au-delà de quelques propositions concernant la mixité sociale ou la démarche en direction des parents, le SNES conteste l'essentiel des préconisations que propose le rapport.

La maîtrise d'un socle commun reposant sur une conception réductrice des savoirs, des compétences et des comportements reste opposée de fait à l'idée d'objectif collectif pour le système éducatif en terme d'accès au niveau bac et à l'enseignement supérieur. (...)

Le droit à une formation complémentaire, dans le cadre de la formation tout au long de la vie, ouvert aux élèves qui ne maîtriseront pas le socle commun des indispensables au moment du passage d'un cycle à l'autre risque de devenir très rapidement une redoutable machine à exclure les jeunes du système éducatif.

Pour les lycées, s'il est positif que soit proposée la construction de séries tournées vers la santé et l'action sociale, le principe de différenciation accrue et de finalité exclusive de chacune des 3 voies étanches remettra en cause les possibilités de réorientation et l'existence de certains parcours de réussite.

La mise en place d'un empilement de structures et de hiérarchies intermédiaires, le renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement rigidifiera le fonctionnement des établissements sans pour autant permettre aux personnels d'avoir plus de prise sur leur vie.

Le rapport entend redéfinir les missions des enseignants en présentant à parité avec la mission d'enseignement, des missions de suivi des élèves, de relations avec les parents d'élèves et de travail en équipe. Alors que la durée hebdomadaire effective de travail des enseignants, dans l'établissement et hors établissement, est de plus de 40h, le rapport propose une codification pointilleuse de leur activité dans l'établissement hors enseignement. Le SNES rappelle qu'il demande que soit intégré dans le service actuel des enseignants un temps forfaitaire au titre de leurs activités hors enseignement.

Le SNES défend une toute autre logique que celle du rapport Thélot largement inspirée par un contexte de rigueur budgétaire sans précédent. Il propose notamment (cf US n°606) une scolarité obligatoire portée à 18 ans, une qualification pour tous les jeunes, une progression de l'accès au niveau bac d'un point par an en moyenne pour la prochaine période et une politique dynamique de réduction des inégalités.

La section académique invite les personnels à prendre toute leur place dans le débat sur la nouvelle loi d'orientation. Les réunions dans les établissements, les rencontres avec les parents et les élus locaux, doivent permettre de construire la mobilisation incontournable pour mettre en échec les propositions dangereuses pour l'avenir de l'école publique et des qualifications des jeunes, ainsi que pour le devenir de nos métiers et de nos statuts.